

Département
de l'Isère

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : AVALLET Michèle (donne pouvoir à DELAY Jean-Louis)

Date de la convocation : 10 février 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion du budget communal 2016

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2016, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	429 199.00 €	743 401.98 €	1 172 600.98 €
Titres de recettes émis	77 071.35 €	552 465.23 €	629 536.58 €
Réductions de titres	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	77 071.35 €	552 465.23 €	629 536.58 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	429 199.00 €	743 401.98 €	1 172 600.98 €
Mandats émis	206 197.04 €	396 876.66 €	603 073.70 €
Annulations de mandats	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	206 197.04 €	396 876.66 €	603 073.70 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		155 588.57 €	26 462.88 €
Déficit	129 125.69 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2016, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'année 2016, 12 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 février 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX